



# Les contrôleurs du travail en colère !



DERNIÈRE MINUTE..... DERNIÈRE MINUTE....

La date du 7 octobre 2010, faisant suite à la date du 23 septembre, avait été retenue pour une nouvelle montée massive des CT à Paris pour que les revendications, adoptées le 6 mai dernier, soient de nouveau au cœur des négociations à ouvrir avec le ministère du travail sur l'avenir du corps des contrôleurs du travail.

**FO** et l'**UNSA-ITEFA**, *initiateurs de la revendication du passage de TOUS les CT sur la grille salariale A type*, rappellent que la date du 7 octobre avaient été retenue **sous réserve de l'évolution des mouvements sociaux pour le retrait du plan gouvernemental sur les retraites.**

L'intersyndicale du ministère n'a toujours pas statué sur un tract commun concernant cette journée, ce que nous regrettons. Par ailleurs de nombreux collègues nous ont informés de leurs difficultés à monter à Paris ce jour là. Dans certaines régions, attendant des précisions sur la journée, ils n'ont toujours pas réservé leurs places dans les trains.

Pour l'**UNSA-ITEFA** et **FO**, il est plus prudent de reporter la journée au mois de novembre afin qu'une décision intersyndicale unanime appuie cette nouvelle journée de mobilisation.

Néanmoins, **FO** et l'**UNSA-ITEFA** invitent TOUS les CT à prendre rendez-vous le 7 octobre avec les responsables d'unités territoriales, en intersyndicale, afin que ceux-ci fassent remonter à la DAGEMO et au ministère les revendications de tous les contrôleurs adoptés à Paris:

- **Pas d'entrée du corps des contrôleurs du travail dans le NES ;**
- **Respect du statut des contrôleurs du travail et de leur spécificité ;**
- **Grille de A type pour TOUS les contrôleurs du travail.**

**Précisions :** Lors du CTPM du 16 septembre dernier, le décret, relatif aux inversions de carrière constatées depuis le passage du corps des contrôleurs du travail en CII, a été présenté.

L'**UNSA-ITEFA** et **FO Travail** ont fait remarquer que ce texte arrivait très tardivement devant cette instance, malgré les alertes répétées, faites par nos organisations, **dès la sortie du texte initial.** Elles ont indiqué que des collègues, partis en retraite entre 2003 et 2010, ne pourraient pas bénéficier d'un repositionnement légitime. Pour cette raison impérieuse, nos organisations se sont abstenues lors du vote, laissant ainsi passer le texte mais marquant notre désapprobation quant à la lenteur du processus de modification.

**Nous laissons les contrôleurs du travail jugent des votes exprimés sur ce projet de texte....:**

**Pour :** l'administration

**Contre :** SNUTEF/FSU

**Abstention :** **FO** – **UNSA** – CGT – CFDT - SUD